

Développement d'une agriculture durable ASSOCIATION FARRE 974

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure « développer une agriculture durable » du DOCUP FEOGA dont les objectifs sont les suivants :

- Le soutien pour la coordination et l'animation du réseau local agriculture durable,
- La formation des acteurs,
- La réalisation d'opérations pilote et expérimentales dans les domaines de l'agriculture raisonnée, de l'agriculture biologique, de l'agroforesterie, de la protection des ressources en eau de l'île.

L'association FARRE 974 a été créée en 2000 et pour objectif d'encourager le développement de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement. Face à une demande de plus en plus insistante de la part des consommateurs de disposer de produits de qualité exempts de résidus de pesticides, la SEM Marché de Gros a pris l'initiative de créer une antenne FARRE à La Réunion. Le mode de fonctionnement et sa composition témoignent d'une forte adhésion des partenaires des filières agricoles.

Le projet contribue à développer le réseau de lieux et de fermes de rencontre, à encourager une recherche adaptée à la notion d'agriculture durable et à animer le réseau.

Les actions financées de 2001 à 2007 du FARRE 974 sont les suivantes :

- Des analyses scientifiques afin de mieux connaître les atouts de l'agriculture raisonnée,
- Des analyses techniques et l'appui aux partenaires afin de mieux maîtriser les productions,

- Des actions d'information et d'animation,
- Des formations afin de mieux développer les connaissances.

Quelques chiffres :

Sur 7 ans, les financements sont :

- Coût total : 362 000 €
- Participation UE : 257 000 €
- Contreparties nationales :
 - Département : 85 000 €
 - Région : 86 000 €
- Participation Maître d'Ouvrage : 16 000 €

Quelques indicateurs :

Nombres d'adhérents : 108

Nombre de ferme de rencontre : 3

Nombre d'exploitations qualifiées agriculture raisonnée : 5



Exploitation visitée :

SCEA Les jardins du Grand Coin :

Exploitation à dominante maraîchage sur la problématique de l'amélioration des pratiques agricoles dans le cadre d'une action de bassin versant prioritaire.

Ce projet est cofinancé par
l'Union Européenne

